"mands) que l'on vous représentait hier soir dans une autre "enceinte (au collège des Jésuites) en des tableaux si grandioses, "est finie en Allemagne, mais persiste au Manitoba."

Voilà, croyons-nous, le mot caractéristique de l'état présent de la question scolaire. De tout cela, il résulte évidemment que la question n'est pas réglée, que la sollicitude pastorale est toujours et plus que jamais en éveil, que les mêmes démentis autorisés repoussent constamment le même mensonge intéressé. C'est même ce mensonge, colporté partout par le fameux Sifton, l'un des bourreaux originaires de la minorité catholique, qui aurait provoqué, de la part de Mgr Langevin, la protestation à la foisénergique et modérée dont parle le correspondant parlementaire de la Presse.

Du Manitoba en réponse à la Vérité de Québec :

La Vérité se méprend d'ailleurs sur la portée des remarques que nous avons faites au sujet de la formule du serment.

Nous ne prétendons pas que les instituteurs se parjurent par le fait de la signer ou de l'assementer. Notre prétention est qu'ils ne peuvent la signer qu'autant qu'ils se sont conformés entièrement à l'Acte des Ecoles Publiques et aux règlements qui en dépendent. C'est-à-dire qu'il faut que leur conduite soit d'accord avec la formule.

Mais alors il ne faut plus nous parler de ces écoles comme étant des écoles catholiques; il ne faut plus prétendre qu'il est loisible aux instituteurs de ne pas tenir compte, en pratique, de certaines parties de la loi. Si, pour appliquer cette loi d'une façon plus conforme aux idées catholiques, ils l'enfreignent ou s'en écàrtent, même légèrement, nous ne voyons pas qu'ils puissent assermenter la formule sans se parjurer.

Nous croyons en toute sincérité que cette proposition est exacte.

Le sens de ce que nous avons écrit à ce sujet, aussi bien que le sens des paroles du *Mouvement Catholique*, ne diffèrent point de cette proposition.

C'est tout ce que nous avons entendu exprimer, en effet.

AUX ETATS-UNIS

Une dépêche de St Louis, Mo., annonce la mort de Mgr. James Duggan. Le défunt avait perdu la raison en 1870 et on avait dû l'enfermer dans un asile d'aliénés. Il avait, cependant, desmoments de lucidité.